



Formation Aide-Soignant IFAS de Bourges

Arrêté du 10 juin 2021 modifié par les arrêtés des 28 octobre 2022 et 9 juin 2023 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant

Le métier d'Aide-Soignant^[1]

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée. Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'État dans le cadre de l'article R. 4311-4 du code de la santé publique. Cette formation est inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP n°40692)

Pré-requis

- Être âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation
- Sans condition de diplôme

Modalités d'accès

La sélection est faite sur la base d'un dossier et d'un entretien oral. L'ensemble fait l'objet d'une cotation.

Organisation de la formation

Pour un cursus complet, 44 semaines de formation théorique et clinique (1 540 heures) :

- 770 h (22 semaines) de formation théorique et pratique
- 770 h (22 semaines) de formation en milieu professionnel

Durée : 35 heures

Equivalences de compétences et allègements de formation

Des équivalences de compétences, de blocs de compétences et des allègements partiels ou complets de certains modules

de formation sont accordés aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

- DEAP
- DEA
- DEAES
- BAC PRO ASSP
- BAC PRO SAPAT
- Titres professionnels ADVF, ASMS
- ARM

[1] Arrêté du 10 juin 2021 modifié par les arrêtés des 28 octobre 2022 et 9 juin 2023 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

Organisation de la formation théorique

- Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) : 35h
 - Suivi pédagogique individualisé des apprenants : 7h
 - Travaux personnels guidés (TPG) : 35 h
-
- Module 1. Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale - 147h (Module spécifique AS)
 - Module 2. - Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS) - 21 h
 - Module 3. - Évaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS) - 77 h
 - Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AS) - 182 h
 - Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée - 35 h
 - Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage - 70 h
 - Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs - 21 h
 - Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés - 35 h
 - Module 9. - Traitement des informations - 35 h
 - Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques - 70 h

Méthodes et moyens pédagogiques

- Cours magistraux interactifs
- Travaux de groupe, quizz, jeux
- Travaux pratiques
- Formation ouverte à distance
- Retours d'expérience
- Accompagnement collectif et individualisé

Méthodes d'évaluation

- Analyse de situation clinique fournie par les formateurs
- Description écrite et analyse orale de situation clinique fournie par les apprenants
- Situation simulée



Organisation de la formation clinique

La formation en milieu professionnel comprend quatre périodes de stages à réaliser en milieu professionnel. Ces périodes peuvent être effectuées dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne.

Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées.

Les compétences à acquérir

Blocs de compétences	Compétences
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
Bloc 2 - Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Établir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

Evaluations – Certification

L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt correspondant à la compensation des notes des modules au sein d'un même bloc de compétence. Les notes se compensent entre elles, lorsqu'elles sont supérieures ou égales à 8 sur 20, et elles sont de même coefficient.

Le diplôme d'État d'aide-soignant s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétences acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel.

Le diplôme d'Etat d'aide-soignant (DEAS) est enregistré au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles. Le DEAS est enregistré au Répertoire nationale des certifications professionnelles sous le numéro RNCP 35830 (date de validité 01/09/2025). La certification est assurée par les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

Poursuite d'études ou formations possibles

Formation IDE (Infirmière Diplômée d'État)

- Par la voie de la formation professionnelle continue : pour les candidats (bacheliers ou non) justifiant de 3 ans de cotisations à un régime de protection sociale
- Par la voie de la formation initiale : inscription sur Parcoursup pour les bacheliers

Formation ASG (Assistant de Soins en Gériatrie)



Nos dates pour 2026 – 2027

Promotion Janvier 2026

Sélection : à partir du 01 septembre 2025

Formation : du 12 janvier 2026 au 11 décembre 2026

Périodes de stages :

- Stage A du 16/02/2026 au 20/03/2026
- Stage B du 25/05/2026 au 26/06/2026
- Stage C du 24/08/2026 au 25/09/2026
- Stage D du 19/10/2026 au 04/12/2026

Congés :

- Du 20/04/2026 au 24/04/2026
- Du 03/08/2026 au 21/08/2026



Promotion Septembre 2026

Sélection : à partir d'avril 2026

Formation : du 31 août 2026 au 23 juillet 2027

Périodes de stages :

- Stage A : du 05/10/2026 au 06/11/2026
- Stage B : du 04/01/2027 au 05/02/2027
- Stage C : du 15/03/2027 au 16/04/2027
- Stage D : du 31/05/2027 au 16/07/2027

Congés :

- Du 21/12/2026 au 03/01/2027
- Du 19/04/2027 au 23/04/2027

Apprentissage

Modalités d'entrée en formation : Prendre contact avec le CFA SMS de Blois

Formation : 1er trimestre 2027


Contact CFA SMS de Blois

Bruno ALLAIRE

Chargé de développement

 21 Bis rue de la Vallée Maillard, 41000 BLOIS

 02.36.41.12.18

 06.70.15.60.51

 b.allaire@cfasms.fr



Toutes les dates sont données à titre indicatif et peuvent être modifiées.

Infos pratiques

Coût de la formation (hors apprentissage)

6000 euros

Possibilités de financement

- Conseil Régional (selon critères d'éligibilités)
- Compte personnel de formation (CPF)
- Employeurs / OPCO
- Auto-financement

Personne en situation de handicap :

Vous pouvez contacter :

Mme CHAUDET Mélanie :melanie.chaudet@ch-bourges.fr

Mme GIUSTO Graziella : graziella.giusto@ch-bourges.fr



Horaires : cours 8h30-12h30 / 13h30-16h30
stages aux horaires habituels du métier (jour, nuit, week-end).



Stages : lieux de stage proposés par l'institut.



Restauration : salle repas + micro-ondes à disposition.



Accès & stationnement : parking voitures/vélos sur place.



Transports : ligne 2 Creps → Hôpital (arrêt Gaston Berger).

